Mairie de Lagarde — Arrondissement de Gaudez

Du vingt huit vendemiaire an mil huit cent vingt-deux, à dix heures du matin

Acte de Mariage de Louis Charles Guiot Cultivateur

âgé de vingt un ans, né à Lagarde département d'Ivar le trois du mois de brumaire cent soixante (24 octobre 1801) domicilié à Lagarde département du Var fils mineur de feu Charles Guiot vivant propriétaire domicilié à Lagarde département d'Ivar et de Marie Magdeleine Cyprien veuve usufruitaire et cultivateur d'une part

Et de Mlle Marie Catherine Cyprien âgée de vingt un ans, née à Lagarde département d'Ivar le cinq du mois de messidor cent soixante (cy 5 ème 1801) domiciliée à Lagarde département d'Ivar fille majeure de feu Jean Cyprien vivant Cultivateur domicilié à Lagarde département d'Ivar et de feu Marie Robert d'autre part.

N.° 13

Les Actes préliminaires sont les publications faites par trois dimanches les 17 et 24 novembre courant mois desquelles il résulte qu'il n'y a eu ni d'opposition ni empêchement audit Mariage d'après le terme prescrit par la loi.

Vu les actes de naissance des susdits futurs époux, vu également l'acte de décès de Charles Guiot père du futur époux, ainsi que ceux de son père et mère et de la future épouse. Vu aussi les actes de décès de ses aïeuls tant paternels que maternels, ainsi que de son aïeule paternelle, assistant ladite future épouse, savoir Madame Christine Bruyère son aïeule maternelle.

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Catherine Cyprien l'autre Louis Charles Guiot

En présence de François Guiot domicilié à Lagarde département de Var âgé de quarante quatre ans, profession de cultivateur

De Antoine Cabrion garçon, domicilié à Lagarde département de Var âgé de cinquante trois ans profession de propriétaire

De Maurice Moulin domicilié à Lagarde département de Var âgé de cinquante un ans profession de propriétaire

Et de Maurice Charles Gardon domicilié à Lagarde département de Var âgé de vingt trois ans profession de

Après quoi, moi, François Antoine Eugène Marie de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les témoins et les époux les autres parties ont déclaré ne savoir écrire

Guiot — Marie Cyprien — Gardon — Lagier

Mairie de — Arrondissement de

Du — an mil huit cent vingt-deux, à — heure du

Acte de Mariage de

âgé de — ans, né à — département d — le — du mois d — mil — domicilié à — département fils — d — domicilié à — département d — et de

Et d

âgée de — ans, née à — département d le — du mois d — mil — domiciliée à — département d — fille — d

N.° domicilié à — département d et d

Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V. de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un

En présence d — domicilié à — département d — âgé de — profession d

D — domicilié à — département d — âgé de — profession d

D — domicilié à — département d — âgé de — profession d

Et d — domicilié à — département d — âgé de — profession d

Après quoi, moi

faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi

Vous Maire de la Commune de Lagarde, arrondt de Toulon, Département du Var, vous certifie et atteste l'exactitude des actes de mariage de l'année 1822 inscrits et inséré dans les registres de l'état civil de la Commune de Lagarde le 1er Janvier 1823.

Lagier